



CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F  
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) - web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

SEPTEMBRE 2006

## BILAN D'ACTIVITE 2005-2006

**Préambule :** Le *bilan d'activité 2005-2006* dresse une analyse, sous un angle qualitatif, des principaux dossiers politiques et techniques traités par le Secrétariat général de la CRPM entre l'Assemblée générale de Madère en octobre 2005 et l'Assemblée générale de Murcie en Octobre 2006. Il dresse un bilan des principaux dossiers traités dans l'esprit des orientations stratégiques à moyen terme adoptées lors de l'Assemblée générale de Stavanger (2004). Il est complété par deux documents :

- *un tableau d'activité synoptique* dressant la liste, par politique, des principales activités de l'année : Positions politiques, notes techniques, séminaires et rendez-vous majeurs ;
- *un tableau des rendez-vous* dressant de manière exhaustive l'ensemble des contacts du Secrétariat général durant l'année écoulée (hors mails et conversations téléphoniques).

Les thématiques sont classées selon le même ordre et la même logique que sur le site internet de la CRPM ([www.crpm.org](http://www.crpm.org)).

### I. COHESION TERRITORIALE

#### I.1. COHESION

##### a) Bilan

L'année écoulée a été marquée essentiellement par l'accord sur les perspectives financières 2007-2013 intervenu les 15/16 décembre 2005 sous la présidence britannique. L'action du Secrétariat général a ainsi consisté à accompagner les derniers instants de cette négociation, en mobilisant notamment ses Régions membres au cas par cas pour peser au maximum dans les ultimes négociations. Le même travail a été effectué ensuite auprès du Parlement européen afin d'accompagner du mieux possible l'accord interinstitutionnel. Au final, dans un contexte de baisse des ambitions communautaires, la politique de cohésion aura été celle qui a été la plus préservée dans les ultimes négociations (voir la note technique : « *Impact des décisions du Conseil sur la politique régionale 2007-2013* » ainsi que l'avis du Bureau politique : « *perspective financière et avenir institutionnel de l'Union* »).

Par ailleurs, la CRPM a poursuivi son travail sur la préparation de la mise en œuvre de la politique 2007-2013 à travers notamment :

- Un avis sur la dimension urbaine de la politique de cohésion ;
- Plusieurs avis successifs et un suivi des négociations sur le contenu des orientations stratégiques communautaires afin de leur donner une dimension davantage territoriale.

Enfin, une démarche lourde de benchmarking a été organisée sur la mise en œuvre de la politique régionale 2007-2013 débouchant ensuite sur un avis du Secrétariat général qui sera proposé pour adoption à l'Assemblée générale : « *régions et cohésion territoriale en Europe : un pas en avant, deux pas en arrière* ». Ces travaux montrent que si certains Etats membres ont finalement accepté de maintenir une politique régionale pour l'ensemble des Régions européennes, cela s'est parfois traduit par des réflexes de renationalisation de sa mise en œuvre.

##### b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques

- Préparation du débat 2008-2009 sur les perspectives financières post 2013. La CRPM devra être prête à formuler des premières réflexions dès son Assemblée générale de 2007 à Rome ;

- Le suivi attentif de la mise en œuvre de la politique régionale 2007-2013 et notamment de la priorité qui devra être accordée à l'innovation ;
- La relance d'un travail intergouvernemental sur la dimension territoriale des politiques de l'Union à l'horizon de la présidence allemande du premier semestre 2007 (suite du SDEC et programme de l'ORATE 2007-2013).

## **I.2. COOPERATION INTERREGIONALE**

### **a) Bilan**

Au niveau politique, l'action du Secrétariat général a consisté en premier lieu à œuvrer auprès du Parlement européen pour un renforcement des ressources consacrées à la coopération territoriale dans le cadre de l'accord interinstitutionnel, action qui a débouché sur un accroissement du budget de 300 millions d'Euros. En second lieu, en collaboration étroite avec chacune des Commissions géographiques, elle s'est traduite par un suivi des discussions sur les périmètres et les contenus des futurs programmes de coopération transnationale.

Au niveau technique, l'activité a été marquée par le bouclage par le Secrétariat général d'un certain nombre de projets de coopération et par la formalisation de nouvelles méthodes d'instruction des demandes de participation du Secrétariat général à des projets de coopération.

### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- Implication de la CRPM dans les futurs programmes thématiques de coopération interrégionale (en lien avec les politiques jugées comme prioritaires) ;
- Implication du Secrétariat général dans l'accompagnement de certains projets transnationaux.

## **I.3. CONCURRENCE**

### **a) Bilan**

L'année 2006 a marqué la mise en œuvre des principaux éléments du programme d'action de la Commission et notamment du règlement des aides d'état à finalité régionale sur lequel la CRPM s'est, une nouvelle fois, prononcée depuis l'AG de Madère. Le maintien d'un zonage 87.3.c aura été la plus grande satisfaction de l'action politique de la CRPM. S'ajoute à cela un certain nombre d'autres progrès significatifs pour les régions :

- Renforcement de la capacité d'action en faveur des PME-PMI au niveau régional par le relèvement des plafonds de minimis (passage de 100.000 à 200.000 euros sur trois ans) ;
- Nouvelles mesures en faveur du capital risque prenant en compte une dimension territoriale ;
- Clarification de l'encadrement sur les aides à l'innovation en lien avec les priorités de la politique régionale 2007-2013.

### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- Mise en œuvre Etat par Etat de la nouvelle carte des aides d'état à finalité régionale 2007-2013 : un bilan européen devra être dressé au regard du principe de cohésion territoriale ;
- Attente du futur encadrement sur les aides à l'environnement.

## **I.4. SERVICES D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG)**

### **a) Bilan**

Ce dossier n'a pas été traité par le Secrétariat général de la CRPM en raison du champ des priorités de travail fixées après Stavanger. Cependant, peu d'avancées politiques ont été enregistrées suite aux publications successives du livre vert et du livre blanc.

# **II. COMPETITIVITE EQUILIBREE**

## **II.1. EMPLOI/ RESSOURCES HUMAINES**

### **a) Bilan**

L'action du Secrétariat général pendant l'année 2006 s'est concentrée sur la finalisation du projet de coopération interrégionale « La contribution des régions aux objectifs d'emploi et de formation de l'Agenda

de Lisbonne », entrepris par douze Régions membres à l'initiative des régions de Stockholm et des Asturies et sous la coordination de la CPPM. Le rapport a mis ainsi en évidence un ensemble de bonnes pratiques et d'expériences de quelques régions européennes dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale. Ces expériences représentent des acquis et des savoir-faire précieux pour la conception et la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation. La démarche démontre la volonté des Régions de contribuer plus activement aux objectifs de Lisbonne et d'apporter une valeur ajoutée au processus de conception et de mise en œuvre de ces politiques. Le Secrétariat général de la CRPM est en train de prendre des contacts auprès des services de la DG emploi/formation pour présenter les résultats de cette démarche. Une conférence finale de présentation des résultats du projet aura lieu dans la région des Asturies au mois de mars prochain.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- La poursuite de l'action du groupe de travail emploi et formation : élargissement du groupe à d'autres régions intéressées ? Approfondissement plus ciblé des thématiques et des expériences ?
- Benchmarking interrégional au sein de la CRPM sur le thème de l'emploi et formation ;
- Renforcement de la présence et des positions de la CRPM auprès des instances communautaires chargées du sujet. Un programme de contacts est déjà prévu pour la fin 2006 ;
- Suivi attentif des dynamiques européennes en matière d'emploi et de formation.

## **II.2. TRANSPORT**

### **a) Bilan**

L'action conduite en 2006 s'est inscrite dans la continuité de celle menée depuis 2001, année de publication du Livre Blanc de la Commission européenne sur l'avenir des transports à l'horizon 2010 : promotion des autoroutes de la mer et meilleure contribution du Réseau Transeuropéen de Transports à l'équilibre territorial. Face à la réduction du budget du RTE-T pour 2007-2013, et à la lenteur de la mise en œuvre des autoroutes de la mer, la CRPM a :

- Alerté les institutions communautaires sur la nécessité de mieux prioriser les RTE-T sur un impératif d'amélioration de l'accessibilité ;
- Insisté sur la possibilité pour ce budget d'intervenir en complément du FEDER y compris dans les régions éligibles à l'objectif de convergence ;
- Demandé une amélioration de l'association des Régions à la programmation pluriannuelle ;
- Organisé avec la Région Andalousie et la DG TREN un séminaire sur une mise en œuvre effective et spatialement équilibrée des autoroutes de la mer.

Compte-tenu de récents documents produits par la Commission européenne, et notamment du projet de nouveau règlement financier RTE-T, les résultats ne sont pas à hauteur de la mobilisation, en particulier sur le manque de priorité accordé au transport maritime.

### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

La place des Régions dans le paysage aérien européen mérite un investissement de la CRPM : élaboration d'un socle de principes communs permettant d'améliorer la contribution du transport aérien au développement régional, puis élaboration et adoption d'un programme d'actions. Sur ces bases, des positions pourront être prises pour influencer la législation et la réglementation communautaires : allocation des créneaux horaires (« slots »), aides publiques et obligations de service public, libéralisation.

Après de longs allers-retours entre les institutions communautaires, la Directive Eurovignette a finalement été adoptée en 2006. Elle ne permet toutefois aucun encouragement financier au transport maritime. En 2008, la Commission européenne publiera une proposition générale sur la tarification des infrastructures, élargie à tous les modes de transport (la présente Directive ne concerne que les péages routiers). La CRPM devra être attentive aux risques de pénalisation additionnelle du transport maritime.

En relation avec les Commissions géographiques, la CRPM pourra poursuivre son investissement sur les autoroutes de la mer : proposition de liaisons maritimes éligibles et association des Régions aux choix opérés.

S'agissant du RTE-T, la fin de l'année 2006 verra l'adoption du règlement financier RTE-T et du Programme Pluriannuel indicatif 2007-2013. La CRPM et ses Régions doivent se mobiliser pour y faire prendre en compte leurs priorités.

## II.3. RECHERCHE

### a) Bilan

L'essentiel de l'activité du Secrétariat général a été focalisé sur l'élaboration du nouveau programme cadre de soutien des activités de recherche, de développement et d'innovation dans l'Union européenne. Le programme pilote « Régions de la Connaissance » fait désormais partie intégrante de la nouvelle programmation 2007-2013. Les éléments les plus importants du septième programme-cadre pour les Régions ont été abordés dans une note technique préparée par le Secrétariat général et diffusée aux Régions membres en mars 2006.

Plus récemment, le Secrétariat de la CRPM s'est mobilisé pour assurer la maintenance de la place des sciences marines et technologiques dans le septième programme-cadre, ce que le Parlement européen n'a malheureusement pas accepté de retenir dans son rapport. Durant l'été, la CRPM a monté un important lobby auprès des cabinets de la Commission européenne et de la présidence finlandaise pour souligner l'importance de cette mention et pour promouvoir une future politique maritime de l'Union européenne.

### b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques

- Modalités de poursuite d'une politique sur le lien entre recherche et autorités régionales (gouvernance des politiques régionales de la recherche) ;
- Lien recherche/innovation dans les territoires dans le cadre de la future politique régionale ;
- Opportunité d'une démarche « recherche » dans le domaine maritime.

## III. MER

### III.1. POLITIQUE MARITIME

#### a) Bilan

2006 est une année décisive dans la progression vers une politique maritime européenne intégrée. Grâce aux actions suivantes, la CRPM s'est clairement positionnée comme le fer de lance de la participation des Régions à cette politique, et plus généralement comme un interlocuteur-clé de la Commission européenne, du Parlement, du Conseil et du Comité des Régions :

- Séminaire du 17 février 2006 à Brest (Bretagne) ;
- Réunions du conseil scientifique ;
- Projet de coopération interrégionale : résultats diffusés à l'AG de Murcie.

La CRPM a ainsi nourri la réflexion communautaire en amont et en aval de la publication par la Commission européenne de son Livre Vert.

#### b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques

La période de consultation sur le Livre Vert se clôt fin juin 2007. D'ici là, la CRPM et les Régions devront préciser leurs attentes sur le contenu et les instruments de la future politique maritime. Une série de séminaires y contribueront, et notamment :

- Le 6 novembre 2006 à Livorno (Toscane) sur la gouvernance ;
- Début 2007 à Gijón (Asturies) sur la politique portuaire et de transport maritime de l'UE.

Les priorités proposées par le Secrétariat général, dans ce domaine, portent en particulier sur :

- La dimension sociale : conditions de vie et de travail sur les navires, maintien des emplois à la navigation,...
- Promouvoir le bassin maritime comme échelon de gouvernance ;
- Développer les expériences de gestion intégrée des zones côtières ;
- Utiliser les contrats tri-partites UE/Etat/Région comme outils de mise en œuvre au niveau régional.

Il convient en outre de dynamiser la réflexion des institutions communautaires et notamment du Parlement européen, qui tarde à s'investir sur ce sujet, et du Conseil : présidences finlandaise, allemande puis portugaise.

## III.2. PÊCHE

### a) Bilan

L'action menée dans le domaine de la politique de la pêche a revêtu deux formes majeures :

- i) La poursuite du contrat passé entre le Secrétariat général et la DG Pêche et Affaires Maritimes concernant l'organisation de rencontres interrégionales ;
- ii) Les travaux du groupe Intercom Pêche piloté par les Shetland.

Sur le premier point trois rencontres ont été organisées/sont prévues en 2006 : la première a eu lieu fin juin à Porto (P) sur le thème de la mise en œuvre de l'axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche portant sur « *Le développement durable des zones côtières de pêche* » ; la seconde s'est tenue fin septembre à Vaasa (FI) et a concerné les actions innovatrices menées dans le cadre de l'IFOP, la troisième aura lieu à Séville début décembre et portera à nouveau sur les modalités de mise en œuvre de l'axe 4 du FEP.

Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles sur le site de la DG Pêche.

Ces rencontres réunissent les responsables nationaux des 25+2 Etats membres de l'Union ainsi que des représentants des groupes « pêche » des Commissions géographiques de la CRPM. Selon le thème abordé, la représentation des Régions est plus ou moins forte mais toujours assurée.

Sur le second point, le groupe Intercom Pêche de la CRPM s'est réuni à trois reprises courant 2006. Les principaux thèmes traités ont été : l'examen des dispositions du FEP, la préparation de projets de coopération dans le domaine de la pêche et la mise en place des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) créés par la réforme de la PCP. Des contacts réguliers ont également été tenus avec la DG Pêche.

Il convient de noter que l'année 2006 a vu la remise en place d'un groupe « pêche » en méditerranée avec le pilotage provisoire de la région Marche.

### b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques.

- L'année 2007 verra la poursuite de l'organisation des rencontres interrégionales dans le cadre du contrat avec la DG Pêche (4 rencontres devraient être organisées) ;
- Le groupe Intercom poursuivra ses travaux sur les conditions de mise en œuvre du FEP, sur les CCR et sur les projets de coopération interrégionale dans le cadre de l'Objectif 3. Une prise de position politique sera préparée et soumise au BP puis à l'AG de Rome sur ces points ;
- Le Secrétariat général sera amené à préparer une offre pour répondre au souhait de la DG Pêche de mettre en place une structure d'animation et de suivi des zones côtières de pêche qui relèveront de l'axe 4 du FEP.

## III.3. SECURITE MARITIME

### a) Bilan

Les travaux menés, durant l'année 2006, ont consisté pour l'essentiel dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie adoptée par la CRPM dans ce domaine, à savoir :

- Promouvoir des partenariats avec les organismes en charge de cette politique ;
- Promouvoir la dimension maritime de l'Union en tant que base pour une application renforcée de la réglementation en matière de sécurité maritime (voir ci-dessus le chapitre « MER ») ;
- Développer la coopération transnationale et interrégionale dans ce domaine.

Sur le premier point la CRPM, membre observateur du FIPOL, a désigné un représentant auprès de cet organisme en la personne du premier Vice-Président de la région Poitou-Charentes ; les conditions de représentativité devront être revues afin d'assurer à l'avenir une participation effective de la CRPM auprès des organismes pour lesquelles la Conférence demande à être représentée.

Le second point a été traité dans le cadre du projet de coopération « Europe de la Mer » au sein de l'expertise dans le domaine des transports.

Sur le troisième point, des travaux de diffusion et de valorisation des résultats de l'expertise « Les projets de coopération transnationale dans le domaine de la sécurité maritime » ont été menés en liaison avec le Secrétariat Interreg.3.B. Espace Atlantique.

Par ailleurs le Secrétariat général a initié une réflexion sur deux nouveaux sujets touchant à la sécurité maritime : i) la mise en place d'une réglementation pour les navires porte conteneurs ; ii) la création d'une filière industrielle pour la déconstruction des navires en fin de vie.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques.**

- Conformément aux engagements pris lors du séminaire de Nantes le Secrétariat général fera, en 2007, un point sur l'état d'application de la réglementation en matière de sécurité maritime. A cette fin, un séminaire sur ce thème sera organisé en Cantabrique (ES) ;
- Une réflexion sera engagée sur les modalités de la participation de la CRPM auprès des organismes en charge de la sécurité maritime afin de la rendre plus efficiente ;
- Une proposition formelle sera présentée au BP et à l'AG 2007 sur les deux thèmes de la réglementation des navires porte-conteneurs et sur une filière de déconstruction des navires ;
- Une demande d'obtention d'un poste d'observateur sera présentée auprès de l'Organisation Maritime Internationale au titre du réseau « nrg4SD ».

### **IV. GOUVERNANCE**

#### **a) Bilan**

Suite aux « non » français et néerlandais au projet de Traité Constitutionnel, l'activité majeure relevant du thème de la gouvernance est resté en suspens. Dans l'attente d'une relance sérieuse des débats, l'activité de la CRPM s'est focalisée durant cette année :

- Sur le « dialogue territorial » organisé désormais systématiquement entre la Commission européenne (Président et Commissaires), le Comité des Régions et les principales organisations représentatives de collectivités régionales et locales ;
- A un renforcement du partenariat avec le Comité des Régions (*voir protocole de coopération CRPM-CDR - joint*) ;
- A un examen plus détaillé de l'association des Régions à la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques communautaires (politique régionale, concurrence, développement rural) afin de préparer des propositions pour la future période de programmation.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- Réactivation du débat sur la cohésion territoriale et la place des Régions dans les politiques de l'Union (relance des débats sur l'avenir du Traité Constitutionnel) ;
- Poursuite des démarches de benchmarking sur l'association des Régions aux politiques de l'Union (formes et modalités) ;
- Promotion d'un outil de capitalisation des bonnes pratiques de gouvernance régionale du développement territorial au niveau communautaire.

### **V. DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **V.1. AGRICULTURE / DEVELOPPEMENT RURAL**

#### **a) Bilan**

Suite au Bureau politique de Galati de juin 2005, le Secrétariat a présenté au Bureau politique de Malte (2006) un programme de travail sur le thème de la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune et de son impact pour les Régions. Un premier cycle de consultation a été engagé avec les principaux acteurs de cette politique avant d'engager une phase plus intense de travail durant l'année 2007. L'enjeu est, en effet, de plusieurs ordres :

- Prendre la mesure des possibles évolutions de la PAC à l'occasion du débat 2008-2009 sur le budget post 2013 et leurs conséquences possibles sur les tissus régionaux ;
- Approfondir les liens entre le premier et le second pilier et la place des politiques de développement rural.

C'est dans cette optique que la CRPM a organisé en 2006 une démarche de benchmarking sur la mise en œuvre des politiques de développement rural et sur les aspects de gouvernance régionale et de cohésion territoriale qui y sont rattachés. Les résultats obtenus ont permis de mettre l'accent sur l'extrême diversité de l'association des Régions à ces politiques sans qu'une corrélation puisse être formellement établie avec la nature des systèmes institutionnels en vigueur. Ils montrent d'ores et déjà de nombreuses voies d'amélioration pour la prochaine réglementation.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- mise en œuvre du programme de travail adopté au Bureau politique de Malte 2006

## V.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

### a) Bilan.

Les travaux dans le domaine du développement durable ont portés sur les points suivants :

- Adaptation au changement climatique ;
- Gestion Intégrée des zones côtières ;
- Initiative « Méditerranée 2020 » ;
- Etat de l'Environnement côtier en Europe ;
- Participation au réseau nrg4SD.

Sur le premier point, un séminaire a été organisé à Marseille en février 2006 afin de faire le point sur les conséquences du changement climatique pour les Régions. Les actes de ce séminaire sont disponibles sur le site web de la CRPM.

Suite à cette manifestation la CRPM a été associée aux travaux de la Commission visant à élaborer pour fin 2006 un Livre Vert sur l'adaptation (second volet de la lutte contre le changement climatique). A cette fin, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux Régions ; la synthèse des réponses constitue la contribution de la CRPM aux travaux de la Commission.

En matière de gestion intégrée des zones côtières, le Secrétariat général a été associé aux travaux d'évaluation lancés par la Commission sur la mise en œuvre de la Recommandation du Parlement et du Conseil sur une stratégie européenne d'aménagement des zones côtières. Cette évaluation se traduira par des propositions de la Commission fin 2006/début 2007 sur les modalités de poursuite de cette stratégie et notamment sur l'opportunité d'élaborer un instrument de type contraignant.

Avec l'initiative « Méditerranée 2020 » la Commission entend, dans le cadre du partenariat « Euromed », mettre en œuvre les moyens de dépolluer la méditerranée à l'horizon 2020. Pour y parvenir, elle a créé les conditions d'un vaste partenariat regroupant l'ensemble des partenaires présents dans la zone. La CRPM représente les collectivités régionales dans ce partenariat ; à ce titre le Secrétariat général a participé à l'élaboration de la position des Régions (en lien avec la Catalogne) et suivi les travaux de ce groupe.

L'état de l'environnement côtier en Europe a fait l'objet d'un premier rapport publié fin juin 2006 par l'Agence européenne de l'environnement. La CRPM a participé aux travaux d'élaboration dans le cadre de son partenariat avec l'Agence et en a assuré la diffusion auprès de ses Régions membres.

La CRPM a assuré sa mission de trésorier du réseau nrg4SD « Network of Regional Governments for Sustainable Development » et participé aux sessions du Comité Directeur ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée générale du réseau qui doit se tenir en Bretagne en septembre 2008.

### b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques.

- Prise de position politique sur le Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique ;
- Prise de position politique sur les propositions de poursuite de la stratégie européenne de gestion intégrée des zones côtières ;
- Préparation de projets de coopération dans les deux thèmes ci-dessus ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'initiative 2020 et aux données sur l'environnement côtier ;
- Elaboration d'une position politique sur la politique maritime au titre du réseau « nrg4SD ».

## V.3. ENERGIE

### a) Bilan

Le Secrétariat général a poursuivi son accompagnement du groupe de travail « énergie » au cours de l'année 2006 avec l'organisation de deux séminaires (dans les Western Isles et à Leeuwarden), servant de base à la préparation d'une grande conférence en Navarre autour du thème « Energie pour la Périphérie ».

La CRPM, qui avait décidé de la mise en place d'un groupe de travail « Energie » en réponse aux attentes exprimées lors de son Assemblée générale annuelle de Stavanger en 2004, est désormais considérée comme un interlocuteur à part entière par les autorités communautaires. Ainsi, suite à la publication du Livre Vert sur « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », notre organisation a été invitée par la Commission européenne à participer, à Bruxelles, à une consultation publique destinée à préparer la révision de la stratégie énergétique de l'Union. Le cabinet du Commissaire Piebalgs nous a fait connaître tout l'intérêt que ce dernier portait au développement des énergies renouvelables dans les Régions Périphériques Maritimes et une rencontre avec une délégation de la CRPM est en préparation. La CRPM entend saisir cette occasion pour soulever auprès du Commissaire toute une série de points présentant un

intérêt crucial pour nos Régions et qui sont autant de questions sur la poursuite de nos activités dans ce domaine.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- Le développement adéquat des RTE-Energie dans les périphéries maritimes, compte tenu de l'importance de leur potentiel ;
- Une plus grande flexibilité de la législation environnementale pour prendre en compte le nécessaire développement des énergies renouvelables ;
- L'évolution du régime des aides d'Etat environnementales.

## **VI. COOPERATION EXTERNE ET VOISINAGE**

### **a) Bilan**

Au-delà des activités menées dans le cadre du réseau nrg4SD au titre du développement durable, trois types d'activité ont mobilisé le Secrétariat général de la CRPM :

#### *1°) Les modalités de mise en œuvre de la politique de voisinage*

Après 7 années d'absence quasi-totale d'outils pérennes de coopération pour les collectivités régionales européennes avec nos plus proches voisins, l'année 2006 aura confirmé définitivement la mise en œuvre d'un nouvel instrument de coopération « coopération par bassin maritime » pour la Baltique, la Mer Noire et la Méditerranée. Le Secrétariat général, en lien avec les Commissions géographiques les plus concernées, a ainsi accompagné la phase de réflexion sur la mise en œuvre des futurs instruments de coopération, notamment en Méditerranée et en mer Noire où les modalités de mise en œuvre s'avèrent particulièrement complexes. En décembre 2005, la CRPM a accompagné en particulier la Région Catalogne dans l'organisation du séminaire régional célébrant les 10 ans de la déclaration de Barcelone sur le partenariat euro-méditerranéen. La CRPM examine actuellement la possibilité technique de garantir davantage la pérennité de ces programmes.

#### *2°) Le lien entre Régions et globalisation*

La veille réalisée par le Secrétariat général sur les principaux travaux de prospective sur l'avenir de l'Europe montre, dans tous les domaines étudiés, et notamment dans le domaine économique, une accélération marquée du phénomène de mondialisation. C'est également le cœur des discussions du groupe de prospective de EPC « 2025 : Europe beyond Lisbon » auquel la CRPM participe régulièrement. C'est aussi le constat récemment dressé par le rapport de la DG ECOFIN sur la place de l'Europe dans la mondialisation. Les Régions ne peuvent être absentes de cette réalité et de ses impacts sur leurs territoires, qu'ils se mesurent en terme économique, démographique ou sociétal. C'est dans cette optique que le Secrétariat général a organisé en juin dernier aux Açores un séminaire international sur la place des régions dans la mondialisation auquel ont participé des représentants des 5 continents (voir le compte-rendu du séminaire et la note technique qui l'accompagnait sur le site Internet CRPM).

#### *3°) Collaboration CRPM / PNUD*

Sur la base du constat d'une implication croissante des régions européennes sur la scène internationale, la CRPM a été sollicitée par les services du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) afin d'examiner ensemble la possibilité de promouvoir l'utilisation des stratégies territoriales dans les politiques décentralisées de l'aide au développement. La CRPM a été identifiée sur la compétence de son réseau en matière de développement territorial, sur sa culture d'intervention en faveur des territoires les plus défavorisés mais également sur l'expérience de quelques unes de ses Régions membres dans une collaboration étroite avec le PNUD. Sur cette base, un accord de coopération a été signé avec le PNUD et des opérations très concrètes de coopération sont en voie d'identification et pourront ainsi servir d'action pilote pour l'ensemble des membres. Un séminaire de réflexion et d'échange d'expérience sur la dimension territoriale de la coopération décentralisée entre autorités régionales sera organisé en mars 2007 à Marseille par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le PNUD et la CRPM.

#### **b) Perspectives à court et moyen terme devant être discutées dans les instances politiques**

- Poursuite d'un travail de négociation pour développer les instruments de coopération externe de l'Union en faveur des autorités régionales (Amérique latine, Asie, Caraïbe et éventuellement ACP notamment) ;
- Mise en œuvre des actions pilotes sur 5 à 6 projets dans le cadre de l'accord avec le PNUD ;

- Organisation des assises territoriales en Mars 2007 à Marseille ;
- Accompagnement de la mise en œuvre de la politique de voisinage ;
- Organisation d'une rencontre des présidents d'organisations continentales des Régions à Florence en Novembre 2006 ;
- Réflexion sur l'organisation de nouvelles rencontres mondiales en 2008.